



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de travail des internes en médecine

Question écrite n° 29646

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des internes de médecine. Depuis le mois de mars 2020, tous les professionnels de santé ont été mobilisés pour faire face à la pandémie de covid-19. Parmi ces professionnels, les internes de médecine ont fait preuve d'une disponibilité remarquable, dont il salue l'engagement. Durant cette période et plus largement depuis plusieurs années, les internes de médecine ont travaillé en moyenne 58 heures par semaine selon une étude, contre les 48 heures hebdomadaires autorisées par la législation. Sur l'ensemble des internes en médecine, 70 % d'entre eux déclarent dépasser le maximum légal. De plus, une grande partie du temps de travail est consacrée aux tâches administratives. Pour s'assurer du respect de la législation sur le temps de travail, les internes en médecine souhaiteraient qu'un décompte précis des horaires ainsi qu'un respect strict du temps de formation soient mis en place. Ces mesures pourraient permettre une baisse de l'anxiété chez ces professionnels de santé, que nombre d'entre eux ressentent. Ainsi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement, dans le cadre du plan Ma santé 2022, pour améliorer les conditions de travail des internes en médecine.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29646

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3472

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)